

FO DGFIP SAVOIE

CTL DU 29 SEPTEMBRE 2014

Les Procès Verbaux des CTL du 29/04/2014 et du 03/06/2014 ont été validés.

FO, CGT et CFTC se sont abstenus. Vote 'contre' : Solidaires

➤ Information sur le transfert des actes de donations du pôle enregistrement au Service de la Publicité Foncière.
Il n'y a pas de vote sur ce sujet.

Un transfert de charge sans moyens supplémentaires.

➤ Réorganisation du SIP de St Jean de Maurienne.

Suite à un audit le chef de poste a proposé la fusion des deux secteurs d'assiette.

Vote 'contre' de toutes les organisations syndicales.

➤ Actualisation du protocole du PRS

Une communication de la direction qui ne donne pas lieu à vote.

Le PRS sera en charge à compter du 1er septembre 2014 des procédures collectives en matière fiscale uniquement.

Le recouvrement amiable et les poursuites de premier niveau restent de la compétence des SIE, SIP et des Trésoreries.

➤ Ponts naturels 2015

Le CTL a voté pour les ponts naturels suivants :

Vendredi 2 janvier 2015

Vendredi 15 mai 2015

Lundi 13 juillet 2015

FO défend les ponts naturels qui permettent à tous les agents (y compris les caissiers) de pouvoir "souffler", particulièrement pour les trésoreries de proximité et la trésorerie amende en charge des encaissements du Sip de Chambéry.

Vote 'pour' : **FO CGT et CFTC** Vote 'contre' : Solidaires

➤ Questions diverses :

♦ Le Directeur présente aux organisations syndicales les propositions de réorganisation du réseau départemental pour la période 2015/2019.

Ces propositions de la direction départementales devront être validées par la DG, le Ministère et diverses instances locales (Préfet, élus locaux etc).

2015 : aucune fermeture programmée.

2016 : fermeture de Chamoux et transfert de l'activité à La Rochette

fermeture de St Pierre d'Albigny et transfert à Montmélian

gestion des hôpitaux de Modane et ST Jean de Maurienne transférée à la TPH de Chambéry.

suppression de la brigade de vérification de St Jean de Maurienne

2017 : création d'un pôle patrimonial et transfert de la gestion des hôpitaux de Bourg St Maurice et Albertville à la TPH de Chambéry.

2018 : fusion des trésoreries d'Aiguebelle et de La Chambre. Nécessité de trouver un nouveau local. (lieu d'implantation à définir)

Transfert de la trésorerie de Bozel à Moutiers

Transfert de Grésy sur Isère à Albertville.

2019 : Transfert de Albens à Aix les Bains.

FO sera très vigilant aux conditions de mobilité imposée aux personnels de ces postes. Sous prétexte de resserrement du réseau et du bien être des agents, c'est la destruction de l'Administration républicaine des Finances Publiques qui est engagée.

- ♦ Frais de déplacements : **le directeur s'est engagé à les régler en priorité** malgré un budget très tendu.
- ♦ Le non-paiement de la prime d'accueil à tous les agents susceptibles de la percevoir a suscité frustration et mécontentement face à une application très restrictive de la note de service de la Direction Générale par la Direction Locale.
- ♦ A la demande de FO sur l'avancée du dossier ZUS la direction communique les chiffres suivants :
55 dossiers déposés 5 dossiers refusés dont 4 pour service d'affectation hors ZUS et 1 pour « condition tenant à l'exercice des fonctions à titre principal non remplie. »
Le délai moyen de traitement par la DG est impossible à évaluer.
- ♦ Les problèmes de nettoyage dans différentes structures sont récurrents.
- ♦ Les problèmes de sécurité du personnel sont encore revenus dans la discussion.
Il est nécessaire que cessent les actes de vandalisme contre les bâtiments publics de la DGFIP, que les auteurs de ces actes odieux commis dernièrement soient retrouvés par les forces publiques et que la justice les condamne avec sévérité et sans complaisance.

Pour **FO** la sécurité de tous les agents de la DDFIP est **la** priorité malgré les réductions budgétaires, et la destruction de biens publics doit faire l'objet de sanctions pénales exemplaires.
- ♦ Suite à la note du 03 juillet 2014 sur le dialogue social, à ce jour l'article 13 n'est pas validé par notre Direction Générale, nous devons utiliser uniquement le temps de crédit syndical (art 14/16) concernant les réunions de comités départementaux des sections locales. La Direction Générale semble s'arquerbouter sur celle du 22 août 2011, Il serait bon que le dialogue social ne soit pas un vain mot mais une réalité qui semble tarder voire même un recul vis à vis des élus et de leurs représentants.

FO DGFIP 73 continuera de revendiquer au côté de son Syndicat National pour :

- l'arrêt de la Démarche Stratégique
- l'arrêt des réorganisations et restructurations
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- pour le maintien de l'ensemble du réseau de proximité : Trésoreries , SIP, SIE, contrôle fiscal, cadastre, etc....soutenu et dirigé par des Directions Départementales conservant toutes leurs prérogatives.

Pour FO DGFIP 73
Gilles FALCOZ et Christian ROMÉY